



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 Juin 2015

Date de la convocation 08 Juin 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULIHERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, Mme OLLIE Sophie à M.RUIZ Salvador, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.SOULAYROL Alain à M.DIDELET Serge, M.RODRIGUEZ Joseph à M.COSTES Jean</p>

Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes pour le marché de restauration collective avec les communes de Brignac, Canet, Octon et Péret.

Considérant que la consultation à lancer en vue d'attribuer un marché pour la restauration collective se fera selon les dispositions de l'article 30 du code des marchés publics, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes de la Communauté de communes du Clermontais et des communes de Brignac, Canet, Octon et Péret.

Conformément à l'article 8 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres du groupement doit être composée d'un représentant de chaque membre du groupement. Ce représentant au sein de la CAO du groupement de commandes devra alors être élu par l'organe délibérant de chaque collectivité concernée, étant précisé que ce choix devra nécessairement porter sur l'un des membres de la CAO déjà existante ayant voix délibérative.

Cette CAO du groupement de commandes, devra en quelque sorte être une émanation des CAO de chaque collectivité membre.

Si les communes ne disposent pas d'une CAO, elles désignent un représentant selon les modalités qui leur sont propres.

La présidence de cette CAO sera assurée par le représentant du coordonnateur.

L'article 8-III du code des marchés publics ne prévoit nullement l'obligation de désigner des suppléants. Toutefois, compte tenu des délais très courts d'attribution de ce marché, il convient de désigner autant de suppléants que de membres titulaires afin d'assurer la bonne continuité des prises de décisions. Ces suppléants devront également être choisis parmi les suppléants de la CAO de chacun des membres du groupement.

Le conseil est invité à procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement de commande.

En conséquence, Monsieur VIALA invite le conseil à procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres dudit groupement de commande.

Après appel à candidature et vote, le conseil communautaire,

DESIGNE

Membre titulaire : Jean Claude LACROIX

Membre suppléant : Daniel VIALA

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150618-2015-06-17-09-DE
Date de télétransmission : 19/06/2015
Date de réception préfecture : 19/06/2015